



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Service émetteur : Direction départementale de l'Hérault  
Affaire suivie par : Direction  
Courriel :  
Téléphone :  
Réf. Interne :  
Date : 29/11/2023

Monsieur Jean François SOTO  
Président de la CCVH  
2, Parc d'Activités de Calmace,  
34150 Gignac

Objet: Levée de restriction d'usage des eaux délivrées à Saint André du Sangonis

Monsieur le Président,

Le 14 septembre 2023, des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire ont mis en évidence, en réseau, des valeurs élevées en manganèse (respectivement 51 µg/l et 169 µg/l).

La valeur de 60 µg/l ayant été dépassée, je vous ai donc demandé, en date du 18 septembre 2023, de mettre en place une information de restriction de consommation de l'eau pour les enfants de moins de 4 ans.

Afin de suivre la qualité de l'eau desservie des campagnes d'analyse ont été réalisées. Dans le cadre de celles-ci, des prélèvements ont été effectués le 12 octobre 2023 en réseau, en station et au captage.

L'une des analyses réalisées en réseau a mis en évidence une teneur en manganèse supérieure à 300 µg/l (1017 µg/l), ce qui m'a amené à vous demander d'informer l'ensemble de la population de ne pas consommer l'eau pour la boisson et de procéder à une distribution d'eau embouteillée.

Dans le cadre de la gestion de cet événement, vous avez réalisé, tout au long de cette période, des purges régulières en réseau et une chloration adaptée afin d'abaisser ce taux et vous avez réalisé de nombreux autocontrôles. En parallèle, vous avez étudié et mis en place une station de traitement provisoire.

Des prélèvements de vérification du bon fonctionnement de cette installation ont été réalisés le 21 et le 27 novembre 2023 mettant en évidence des résultats conformes.

Au vu de ces derniers résultats et des éléments transmis, j'ai l'honneur de vous informer que l'eau distribuée par ce réseau peut à nouveau être consommée sans restriction. J'ai bien pris acte que le suivi de ce paramètre est dorénavant intégré, tout au long de l'année, à vos campagnes d'autocontrôle.

Je profite de ce courrier pour saluer votre engagement exemplaire dans la gestion de cette situation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur général de l'ARS  
Occitanie et par délégation le Directeur  
départemental de l'Hérault

**Mathieu PARDELL**

Copie :

- Monsieur le Sous-Préfet de Lodève
- Monsieur le Maire de Saint André de Sangonis